



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 22/01/2026

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

Un montant d'aide record en 2025 pour l'amélioration de l'habitat privé dans les Hauts-de-France

En 2025, plus de 11 000 logements des Hauts-de-France ont bénéficié d'une aide locale de l'Anah, soit près de 313 millions d'euros de subventions distribués aux ménages, principalement pour des rénovations énergétiques d'ampleur.

Ce niveau de soutien à l'amélioration de l'habitat, en hausse de 24 % par rapport à l'année précédente, est de très loin le plus élevé jamais atteint dans la région.

L'État a donc consacré des moyens inédits à cette politique publique de soutien à l'activité économique des métiers du bâtiment. Elle permet également le maintien ou la création d'emplois locaux, tout en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, à la transition démographique et à la cohésion sociale et territoriale. L'ensemble des chantiers bénéficiant des aides locales de l'Anah va ainsi générer 436 millions d'euros de chiffres d'affaires.

La pause réalisée dans le dépôt des dossiers MaPrimeRénov' pour les rénovations d'ampleur (rénovation globale du logement), entre juin et septembre 2025, a permis de réguler le flux de dossiers et d'intensifier les dispositifs de lutte contre la fraude.

En complément des aides instruites localement pour les gros chantiers, l'Anah a instruit et financé dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov' pour les rénovations par geste (travaux au coup par coup : système de chauffage, ou isolation, ou ventilation...) la réalisation de 28 228 travaux pour un montant total de 83,1 millions d'euros de subventions.

Conformément aux engagements du Gouvernement et aux annonces du Ministre de la Ville et du Logement, le guichet MaPrimeRénov' sera intégralement rouvert à l'ensemble des ménages pour le dépôt de nouveaux dossiers dès l'adoption de la loi de finances pour 2026.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr